

2 Agents d'exploitation (H/F) - Centre d'exploitation de Stenay

Rattaché à la Direction des routes et aménagement, sous l'autorité du Responsable de l'Agence départementale d'aménagement (ADA) de Stenay, l'Agent d'exploitation est chargé d'assurer les missions d'entretien et d'exploitation de la route effectuées dans le cadre de la régie.

GRADE MINIMAL : Adjoint technique / Adjoint technique des établissements d'enseignement

GRADE MAXIMAL : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe / Adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Participer à l'exploitation de la route

- Assurer des missions de patrouille, de diagnostic des principales dégradations de la voirie et d'interventions d'urgence
- Participer à la viabilité hivernale avec astreintes
- Entretien et nettoyer les dépendances de la chaussée et aires de repos : fauchage, débroussaillage et ramassage des débris divers
- Intervenir rapidement en cas d'accidents ou de catastrophes naturelles, fouilles et/ou déblaiement des éléments encombrant la voirie
- Mettre en place la signalisation temporaire

2- Participer à l'entretien de la route

- Exécuter des travaux de chaussée, terrassement, déblaiements et travaux divers nécessaires à la bonne tenue de la route. Réparer et remettre en état les revêtements de chaussée, assurer le curage de fossés, le fauchage et l'élagage
- Exécuter des petits travaux sur ouvrages d'art : maçonnerie, peinture...
- Poser et entretenir la signalisation horizontale et verticale
- Assurer la maintenance courante de l'outillage et des engins de chantier
- Assurer l'entretien courant du centre d'exploitation

3- Participer à la préservation du domaine public

- Enlever les affiches clandestines

4- Assurer éventuellement des missions spécifiques

- Être le correspondant hygiène et sécurité
- Être le correspondant petit matériel
- Être le correspondant sur certains achats particuliers

5- Participer aux astreintes d'été et d'hiver

- Astreinte d'hiver : à raison d'1 semaine sur 3 environ
- Astreinte d'été : 2 à 3 semaines par an

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Connaissances professionnelles : Santé, sécurité et conditions de travail (Règlementation et normes), Voirie - Pratiques de l'entretien routier

Compétences professionnelles : Utilisation d'engins de chantier

Attitudes professionnelles : Disponibilité, Respect de la hiérarchie, Sens du service public, Travail en équipe

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : Permis B, Permis PL apprécié, Travail physique en extérieur, Présence sur chantier ou voie publique, Agression verbale des usagers

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. CET monétisable. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative, ...) **avant le 21/10/2022**, à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Laurence DEZA Responsable de l'Agence départementale de Stenay, au 03.29.80.30.20